



Collège des Ecoles Doctorales
de l'Université de Poitiers

Rédaction d'une thèse par articles : mode d'emploi dans les établissements de Poitiers

Le collège doctoral du site de Poitiers (Université de Poitiers et ISAE-ENSMA) adopte deux cas de rédaction du manuscrit de thèse :

- ❖ Une voie dite classique : la rédaction du manuscrit de thèse est conforme au modèle disciplinaire et à l'environnement de chaque école doctorale thématique. Elle est rédigée en français conformément au code de l'éducation nationale (L.123-3¹). Selon un contexte particulier (une thèse en co-tutelle ou en co-direction), une dérogation peut être accordée pour une rédaction en langue étrangère.
- ❖ La thèse par articles qui permet d'intégrer des articles publiés ou prêts à être publiés dans des revues à comité de lecture reconnues dans le domaine disciplinaire de la thèse : ce type de rédaction pose trois problèmes :
 - ✓ Comme les établissements de Poitiers ont adopté le dépôt légal de la thèse et sa diffusion, tous les manuscrits de thèse sont soumis à un logiciel « anti-plagiat » ; il faudrait veiller à nuancer le taux élevé du pourcentage de similitudes qui s'y glisse, de celui d'un cas de plagiat classique
 - ✓ Le travail des rapporteurs doit être facilité ; en effet, cette tâche éminemment importante pour la préservation de la qualité du grade de doctorat, ne doit en aucun cas se résumer à commenter ou contredire les référés d'articles publiés.
 - ✓ Dans le cas où la décision est prise de rédiger une thèse sur travaux, l'impétrant doit avoir les droits de l'éditeur de reproduire les articles pour protéger l'établissement lors des dépôt & diffusion de la thèse.

Le doctorant doit être l'auteur principal des articles, respecter les droits des co-auteurs et vérifier les droits de diffusion *conformément au contrat établi avec l'éditeur de la revue*.

¹ I. - La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

II. - La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères, ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation.

La thèse par articles ne doit pas être une simple juxtaposition des articles mais doit mettre en évidence les liens entre les articles et la démarche qui a été menée au cours du projet doctoral pour atteindre les objectifs fixés. La thèse par articles doit donc respecter les normes de présentation des manuscrits de thèse des établissements de Poitiers, à savoir : **Le titre (en page de couverture), l'introduction générale, et la conclusion générale doivent être rédigés en français. Un résumé en français doit précéder chaque article.** Dans un avant-propos ou dans l'introduction, il est souhaitable de spécifier qu'elle est la contribution personnelle de l'impétrant dans le cas de travaux d'équipe.

Même si les principaux résultats sont présentés sous forme d'articles publiés ou prêts à l'être, le manuscrit de thèse doit satisfaire aux exigences de l'exercice attendu dans le cadre d'un travail académique de niveau doctorat, à savoir constituer un ensemble cohérent et original (**cf. arrêté du 25 mai 2016**) et permettre d'apprécier la valeur individuelle du doctorant (part du travail personnel par rapport au travail collectif), car *in fine* le doctorat reste un examen. Par conséquent, le manuscrit de thèse doit être structuré et peut s'organiser en fonction de la progression suivante :

- Une introduction générale
- Un état de l'art comprenant des éléments de présentation méthodologie et un positionnement de la contribution dans l'espace bibliographique ; cette section doit aboutir à la mise en place d'une problématique et la mise en perspective des articles les uns par rapport aux autres
- Une présentation et intégration de chacun des articles qui doivent être conçus de manière à constituer un chapitre ou une partie de chapitre de la thèse,
- Une discussion générale des résultats
- Une conclusion.
- Le mémoire peut éventuellement contenir des annexes et une partie regroupant les références bibliographiques.

Dans le cas où chacun des articles en Anglais constitue un chapitre, cela n'empêche pas que le texte et la présentation doivent être adaptés en conséquence, ce qui nécessite par exemple, d'éliminer les portions superflues et de présenter les articles à l'état de manuscrits et non comme des tirés à part ou des photocopies des publications. Les parties prenantes (doctorant et directeur-s de thèse) doivent s'assurer que les droits d'auteur sont respectés et que la publication éventuelle d'un ou des articles n'entrave pas la diffusion de la thèse par le Service Commun de Documentation de l'établissement.

Il appartient donc aux rapporteurs de juger si le manuscrit de thèse respecte les exigences de qualité attendues d'un travail de thèse (valeur scientifique et contribution personnelle).

Les rapporteurs ne doivent pas être co-auteurs des articles intégrés dans le mémoire de thèse, ni avoir déjà publié avec le doctorant